

Appel d'offres

Société de développement de la Baie-James

Réhabilitation à l'aéroport de La Grande-Rivière (travaux de drainage, d'électricité, de réfection de la piste et des voies de circulation)

N° de projet : **SD22-5028-1R**

La réalisation de ce projet est possible grâce à l'obtention d'une contribution financière du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA).

La Société de développement de la Baie-James (la Société) souhaite recevoir des offres concernant l'appel d'offres désigné en titre. Il est à noter que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations requises à l'exécution des travaux.

Description sommaire des travaux

Les travaux du présent projet consistent à procéder à la réfection du tablier et des voies de circulation Alpha et Bravo, à la mise à niveau du système de drainage des structures de chaussée, des systèmes électriques de la piste 13-31 et des voies de circulation Alpha et Bravo et autres travaux électriques connexes sur le site de l'aéroport de La Grande-Rivière. Le marché décrit dans le présent document débute dès la signature du contrat par la Société. Les travaux de construction devront débuter le 5 juin 2023 et se terminer le 12 août 2023.

SEULS SERONT CONSIDÉRÉS AUX FINS DU MARCHÉ, LES PRESTATAIRES DE SERVICES QUI AURONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC OU DANS UN TERRITOIRE VISÉ PAR LES ACCORDS APPLICABLES ET QUI POSSÈDERONT LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES.

Par établissement, la Société entend:

« Lieu où le prestataire de services exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau. »

Les prestataires de services intéressés à présenter une soumission peuvent se procurer les documents d'appel d'offres par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse Internet www.seao.ca ou en communiquant avec le SEAO, entre 8 h 30 et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement aux numéros de téléphone 1 866 669-7326 (sans frais) ou 514 856-6600.

Les soumissions transmises sur support papier doivent être présentées, avant 14 h, le **12 décembre 2022**, dans une enveloppe scellée portant les inscriptions suivantes :

- Son nom et son adresse;
- Le nom et l'adresse du destinataire, soit à madame Chantal Brassard à l'adresse mentionnée ci-dessous;
- La mention « Soumission »;
- Le titre et le numéro du projet, soit « Réhabilitation à l'aéroport de La Grande-Rivière (travaux de drainage, d'électricité, de réfection de la piste et des voies de circulation) – Appel d'offres SD22-5028-1R ».

Les soumissions transmises par voie électronique ne peuvent être effectuées que par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca

Une garantie de soumission sous forme de cautionnement et représentant 10 % du montant total de la soumission incluant les taxes doit accompagner la soumission.

Aucune soumission transmise par télécopieur ne sera acceptée. La Société n'est pas responsable de récupérer des soumissions au terminus d'autobus ni du retard dans la livraison du courrier.

Le prestataire de services a la responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée au bureau de la Société avant la date et l'heure limites fixées à l'adresse suivante :

Société de développement de la Baie-James
110, boul. Matagami, C.P. 970, Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone. : 819 739-4717

La Société ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues, notamment lorsqu'elle juge que les prix sont trop élevés ou disproportionnés ou ne reflètent pas un juste prix. La Société n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute offre.

Chantal Brassard
Adjointe à la direction
et secrétaire adjointe

AVIS IMPORTANT

Attestation de Revenu Québec

Il est fortement suggéré au prestataire de services de faire sa demande d'attestation de Revenu Québec le plus rapidement possible afin de pouvoir résoudre tout problème éventuel relatif à son obtention avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions. En effet, l'article 2.7 des instructions aux prestataires de services, qui exige que l'attestation de Revenu Québec soit détenue par les prestataires de services, prévoit que l'attestation est valide jusqu'à la fin de la période de trois mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée. De plus, l'attestation ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions.

Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics

Les prestataires de services qui répondent au présent appel d'offres et dont le montant de la soumission est égal ou supérieur à 5 000 000 \$ doivent détenir une autorisation de contracter dûment valide de l'Autorité des marchés publics ou être inscrits au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA).